

Proposition Règlement des licences et des GSA – Article 47 – Le Club Jeunes

Le « Club Jeunes » offre à une Association Sportive Scolaire une pratique complémentaire de l'activité Volley-Ball et Beach Volley dans le cadre de la FFvolley.

>47A – Conditions

Le dispositif "Club Jeunes" permet d'affilier une Association Sportive Scolaire (AS) à la Fédération Française de Volley, à l'aide d'un partenariat entre cette AS et un GSA de proximité.

Les licenciés du « Club Jeunes » bénéficient d'une double appartenance « Fédération Scolaire/FFvolley », leur permettant de participer aux compétitions de ces Fédérations.

L'affiliation du « Club Jeunes » est soumise à l'accord du Président de l'Association Sportive Scolaire (le chef d'établissement), à celui du Service Départemental du sport scolaire ainsi qu'à celui de la Ligue Régionale de Volley.

La validation de ce « Club Jeunes » nécessite également l'établissement d'une convention de partenariat entre les deux structures partenaires. Ce document devra préciser:

- Le nom et les coordonnées du «Correspondant Club Jeunes», qui est l'enseignant en charge de l'Association Sportive Scolaire, qui devra être licencié Encadrement «Dirigeant» au sein de ce «Club Jeunes»
- Tous les échanges de services entre les deux structures (aide matérielle, conditions d'utilisation des installations, aide aux déplacements, encadrement, etc....).
- L'engagement (ou non) du « Club Jeunes » dans un championnat de la FFvolley.

Cette convention de partenariat devra être établie annuellement lors de chaque réaffiliation du «Club Jeunes».

Les coûts liés à l'affiliation/réaffiliation et aux licences, seront facturés au GSA partenaire.

>47B – Procédures d'affiliation d'un club Jeunes à la FFvolley

Le responsable de l'Association Sportive Scolaire complète le formulaire « Affiliation à la FFvolley » qu'il envoie au service du Sport Scolaire de son Département pour accord.

Le formulaire d'affiliation dûment complété et signé sera ensuite transmis à la Ligue Régionale accompagné de la convention de partenariat et du bordereau de demande de licence du « Correspondant Club Jeunes » (Licence « Encadrement-Dirigeant »).

Après avoir validé ces documents, la Ligue Régionale devra les transmettre à la FFvolley (CCSR) qui, après étude du dossier, procédera à l'enregistrement de l'affiliation.

Le « Correspondant Club Jeunes » recevra ses identifiants pour accéder à son espace « Club Jeunes » et pourra enregistrer les demandes de licences et archiver les formulaires de demandes de licences. Une copie des identifiants sera également adressée au correspondant du club partenaire.

Si un licencié du « Club Jeunes » souhaite participer aux compétitions départementales, régionales ou nationales avec le club partenaire, il faudra à partir de l'espace club jeunes :

- Faire une mise à jour de la licence en activant son appartenance au club partenaire,

- Archiver sur la licence un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du volley-ball ou du Beach Volley en compétition.

Une nouvelle licence pourra être délivrée avec la double appartenance « Club Jeunes + Club partenaire », cette licence sera comptabilisée également dans les effectifs du club partenaire.

Cette nouvelle licence nécessite un certificat médical établi postérieurement au 11 Mai 2020 et attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Volley-Ball et/ou du Beach Volley, y compris en compétition.

Afin que le club partenaire puisse profiter des dotations fédérales en matériel (lors de la création ou réaffiliation du « Club Jeunes), ainsi que des « Unités de Formation Jeunes » (dans le cadre des DAF), un minimum de 10 licences « Compétition Volley-Ball » et 1 licence « Encadrement-Dirigeant » (pour le « Correspondant Club Jeunes »), devront être enregistrées.

>47C – Réaffiliation d'un « Club Jeunes » à la FFvolley

La procédure dématérialisée de réaffiliation du « Club Jeunes » est effectuée sur le même principe que pour la réaffiliation d'un GSA. Cependant, un exemplaire de la Convention annuelle de partenariat devra être archivé sur la fiche du « Club Jeunes » dans l'espace prévu à cet effet pour obtenir la validation de la Ligue Régionale.

Le «Correspondant Club Jeunes » pourra procéder à la saisie des licences en suivant la même procédure que pour une affiliation et la même réglementation s'applique.

>47D – Licence compétition Volley-Ball dans un GSA

A la sortie du « Club Jeunes, le licencié « club jeunes » pourra rejoindre le GSA de son choix sans mutation